

LES EXEMPTIONS DE TAXES

DEPUIS quelques journaux ont annoncé que le président d'un des comités du conseil de ville avait déclaré que cette année les communautés religieuses seraient taxées. Le règlement existe, et on serait décidé à l'appliquer.

Cette nouvelle ne nous étonne pas ; il y a déjà près de deux mois que nous la connaissons, elle nous avait été apprise par l'échevin Lamarche.

Cet échevin, pour tenir les promesses de son programme, devait présenter au conseil une proposition tendant à soumettre aux taxes municipales les communautés religieuses se livrant au commerce.

Comme nous lui demandions quand il serait le dépôt de sa proposition, il nous répondit : " Ma proposition n'est pas nécessaire ; j'en ai parlé au président du comité des finances, qui m'a dit qu'il me suffirait d'en saisir ce comité. D'ailleurs, a ajouté l'échevin Rolland, il y a un règlement qui soumet les communautés aux taxes municipales, et le comité est décidé à faire exécuter cette année ce règlement."

D'après cette information que nous a donnée l'échevin Lamarche, nous croyons que la nouvelle publiée par les journaux est complètement exacte.

Nous pensons donc devoir suspendre momentanément la publication de nos articles sur les exemptions de taxes.

Si c'était nécessaire, nous les continuerions, car nous avons des faits bien intéressants et bien curieux à mettre en évidence.

Nous reprendrons prochainement nos articles sur l'éducation ; c'est là un champ inépuisable.

LES BATONS FLOTTANTS

DEPUIS quelques temps on commence, dans notre bonne ville, à ne plus prendre si facilement au sérieux, à ne plus gober avec tant de facilité ces jeunes artistes canadiens qui nous reviennent après avoir étudié leur art pendant deux ou trois ans en France.

Autrefois on les croyait sur parole, et on les admirait de confiance.

Faisant sonner bien haut les chétives récompenses qu'ils devaient bien plus à leur titre d'étranger qu'à leur mérite réel, ils se proclamaient grands artistes, et la foule les saluait comme tels.

Ils prétendaient que, grâce à leurs deux ans d'étude au conservatoire de Paris, ils nous revenaient chanteurs de grand mérite, harmonistes accomplis, compositeurs de réelle valeur, professeurs excellents, chefs d'orchestre hors ligne, et même écrivains distingués. Et nous, naïfs, de les fêter, de les admirer, de nous pâmer devant eux bouche bée, attendant avec anxiété qu'ils voulussent bien nous révéler toutes les richesses de leurs grandes capacités.

Mais hélas quelle désillusion !

Ce professeur merveilleux cassait les voix de ses malheureux élèves, et les obligeait à désapprendre bien vite ce qu'il leur avait enseigné. Cet autre, ténor à la voix terne, sans chaleur et sans mordant, abusait de ce truc si

démodé du *portamento*. Cet autre, ce compositeur d'une réelle valeur, ne pouvait produire que deux ou trois petites chansons, qu'un élève, après six mois d'études, aurait eu honte de signer ; ou bien il arrangeait — non, il derangeait — par des procédés baroques une des œuvres d'un des maîtres de l'école française. D'autres, enfin, montraient clairement par leur peu de talent — soyons poli — qu'il ne suffit pas d'aller deux ans à Paris pour être un grand artiste.

Peu à peu alors, dans notre ville l'admiration béante, l'engouement irréfléchi ont fait place à la défiance et à la réserve. On en est arrivé, Dieu merci, à vouloir juger sur leurs œuvres ces retours du Conservatoire avant de s'incliner devant eux et avant de les accepter comme grands artistes.

On attend, on se défie, on a été si souvent trompé, on a été si fréquemment la dupe de ces bâtons flottants, " de loin c'est quelque chose ; de près ce n'est rien."

Le chœur Notre Dame a suivi son maître de chapelle, Mr. Charles Labelle, à l'église St Louis de France. Cette église, situé dans le plus beau quartier de Montréal, possède aujourd'hui un chœur composé de 70 voix, et un maître de chapelle qui a toutes les sympathies des Canadiens.

Nous attirons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Loterie de la Province de Québec, qui fera, à commencer au mois de Juin, deux tirages tout les mois. Les tirages du mois de Juin auront lieu les 3 et 17 de ce mois. La Loterie de la Province de Québec est aujourd'hui la plus avantageuse que l'on puisse souhaiter.

Il est rumeur que l'on doit fonder sous peu à Montréal un journal quotidien anglais, à un sou. Les éditeurs viendraient de Toronto. Si cette rumeur est fondée, et si les éditeurs sont bien les personnes que nous connaissons, nous aurons enfin un journal où l'on pourra écrire librement, sans être entravé par les considérations multiples qui ont toujours enrayé la presse de la province de Québec — et il est bien temps.

L'un des derniers numéros de *Freund's Music and Drama*, de New York, contient une description très détaillée de la salle de Musique Carnegie, fondée à New York par Andrew Carnegie. Tous ceux qui s'intéressent à la musique trouveront dans ce numéro un rapport complet des grandes fêtes musicales qui ont eu lieu à New York en Mai.

La municipalité a l'intention de faire un parc convenable avec le champ Logan, c'est-à-dire que l'on a manifesté l'intention de faire des améliorations. L'on se propose de creuser une rivière artificielle tout autour du parc, et d'y mettre des gondoles à l'instar de Venise. L'on planterait des arbres ; des sentiers ombreux serpenteraient sur toute l'étendue de cette vaste plaine, enfin, on ferait du parc Logan les Champs Elisées de Montréal. Nous applaudissons de tout cœur à cette idée, sans toutefois avoir l'espérance qu'elle se réalisera. Il y aurait aussi moyen d'utiliser la forêt future en y transportant les quelques castors qui restent encore dans le pays afin d'en conserver l'espèce